

## **Engagement #19 : Renforcer la transparence du plan de relance**

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

### **Description de l'engagement**

#### **Quel est le problème public que l'engagement réglera ?**

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis un plan d'investissement 100 milliards d'euros déployés autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour une meilleure visibilité sur la mise en œuvre du plan de relance, le MEFR met à disposition un tableau de bord de suivi de l'avancement des principales mesures des trois volets du plan.

L'engagement public vise à augmenter la transparence du plan de relance en traitant les questions suivantes :

- améliorer la lisibilité extérieure de ces données,
- continuer à promouvoir et favoriser l'utilisation de ces données ouvertes.

#### **Quel est l'engagement ?**

L'engagement de rendre plus transparente la mise en œuvre du le plan de relance se fera via trois actions :

1. Passer à une publication régulière des données du plan de relance
2. Favoriser l'accès des données au public :
  - Via le développement d'une plateforme nationale permettant la visualisation des progrès du déploiement du plan de relance, notamment par territoire et avec un moteur de recherche,
  - Par une information régulière par des outils explicatifs (de type data-visualisation, cartographies et éditorialisation) sur le site institutionnel du plan de relance
3. Encourager la réutilisation des données via des événements dédiés avec la communauté open data présente sur le territoire

#### **Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

L'action 1, socle des deux autres, se fera en industrialisant le processus de publication des données du plan de relance afin d'assurer une communication régulière et dans le respect des secrets (économiques ou fiscaux). L'ambition des données publiées est adaptée aux différents utilisateurs types identifiés : grand public, chercheurs, comités d'évaluation.

L'action 2 permet une lecture simplifiée des données pour les non spécialistes de l'open data ou des données. Cela permet de rendre accessible les informations au plus grand nombre.

L'action 3 vise à aider les spécialistes de l'open data à réutiliser les données et à adapter si besoin les modalités de publication à mettre en place par l'administration.

### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

L'engagement est pertinent :

- pour la transparence :
  - augmentation du nombre de données rendues publiques,
  - unicité de ces données,
  - accessibilité facilitée par des formats de données plus « grand public ».
- pour la participation citoyenne :
  - traitement des données facilité pour le citoyen.

---

### **Informations de contact**

#### **Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution**

Florent Mangin

Secrétariat général au plan de relance

florent.mangin@finances.gouv.fr

Stéphane Trainel

Administrateur ministériel des données, DGFIP

stephane.trainel@finances.gouv.fr